



## Caisse maladie Agrisano

Laurstr. 10, 5201 Brugg AG 1

Tél. 056 461 71 11, info@agrisano.ch

[www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch)

*Die Krankenkasse der Landwirtschaft!*

# AGRISANO

krankenkasse caisse maladie cassa malati

### Editorial

La caisse maladie Agrisano a terminé l'exercice commercial 2010 avec succès. Toutes les branches d'assurance ont contribué au résultat positif total de 4.8 millions de francs. Il est réjouissant que les réserves financières de l'assurance de base soient stables et qu'elles dépassent nettement la moyenne de la branche en chiffrant un surplus de 31%. Nous continuons donc d'avoir une base financière solide et n'avons pas du tout besoin d'un redressement quelconque, ce qui n'est pas une évidence dans la branche. Notre compétitivité reste donc très haute: ce n'est pas étonnant que nous assurions chaque année de plus en plus de personnes. Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre 100 000<sup>e</sup> membre au début de l'année!

Le climat autour des caisses maladie s'est un peu calmé au cours des derniers mois. Mais dans les coulisses, on s'active beaucoup. Le Parlement et le Conseil fédéral veulent stabiliser les coûts de la santé en prenant des mesures telles que l'entrée en jeu d'un Managed Care, de nouvelles directives concernant les réserves ou des contrôles plus sévères. Malheureusement, il faut cependant craindre que ces mesures provoquent plutôt l'inverse de ce qu'on espère. Rien que l'introduction à partir de 2012 du nouveau financement des hôpitaux entraînera une



hausse des primes des assurés.

Pour être préparés aux exigences futures, nous planifions pour 2012 une réorganisation de notre forme juridique. Nous vous informerons à temps, mais nous pouvons déjà vous garantir que les effets sur nos assurés seront faibles. À l'avenir aussi, le centre de nos activités reste orienté sur nos familles paysannes.

Damian Keller, Directeur

Moins pour les lunettes  
page 2



100 000 personnes assurées !  
page 5



Case Management  
page 6




# Newsletter



## Ceux qui portent des lunettes reçoivent moins

À la « Berne fédérale », ils cherchent des solutions pour arriver à réduire la croissance des coûts de la santé suisse. La plupart du temps, le succès est minime. Un exemple: en automne 2010, le Parlement a refusé des mesures d'économie qui visaient surtout les prix des médicaments. Le ministre de la santé, Didier Burkhalter, a ensuite décidé des mesures de réduction des coûts pour lesquelles le Conseil fédéral était compétent. Depuis le premier janvier 2011, ceux qui doivent séjourner à l'hôpital payent plus. Au lieu de 10 francs par jour, les patients doivent désormais payer 15 francs par jour pour leur hébergement à l'hôpital. Cela concerne tous les adultes – à l'exception des jeunes adultes en formation, jusqu'à l'âge de 25 ans. Jusqu'à présent, ce n'était que les célibataires qui en étaient touchés. Par ailleurs, M. le conseiller fédéral Burkhalter a supprimé sans contrepartie la participation aux prestations de



180 francs pour des lunettes et des lentilles de contact. Tuyau: Celui ou celle qui a conclu l'assurance supplémentaire AGRI-spécial continuera à recevoir 200 francs tous les deux ans pour du matériel d'aide à la vue.

## Les coûts d'hôpitaux seront comparables dans toute la Suisse

Actuellement, les traitements hospitaliers sont indemnisés différemment selon les cantons. Par exemple, une opération de l'appendicite cause des coûts différents à l'hôpital cantonal d'Aarau ou à celui de Lucerne. Les caisses maladies payent donc des contributions différentes selon le canton pour les mêmes prestations hospitalières. Mais cela va désormais changer. À partir du 1er janvier 2012, le nouveau financement hospitalier entre en vigueur selon lequel des prestations d'hôpital stationnaires seront calculées d'après un forfait liée aux prestations basé sur des structures uniformes pour l'ensemble de la Suisse. Le nouveau système tarifaire s'appelle Swiss DRG (Diagnosis Related Groups). Chaque séjour hospitalier sera attribué à un

groupe de cas et indemnisé de façon forfaitaire en fonction de certains critères comme le diagnostic principal, le diagnostic secondaire, les traitements et le degré de gravité. La durée du séjour n'est donc plus décisive pour les coûts, c'est le point central. Un tel règlement devrait inciter le raccourcissement des séjours stationnaires. Le nouveau système permet par ailleurs de rendre comparables les prestations hospitalières dans toute la Suisse. On pense que cela stimulera la compétitivité et l'efficacité. Il est difficile d'estimer si cela permettra de baisser les coûts de la santé et donc de soulager les primes de caisse maladie. Dans une première phase, ce sera même plutôt l'inverse qui aura lieu.

## Les paysannes et les paysans seront pénalisés par une caisse unique

Des signatures en faveur d'une caisse unique sont de nouveau récoltées depuis le début de l'année. Mais qu'apporte une caisse unique? Même les initiateurs disent que l'on ne pourra presque pas économiser d'argent et que les primes de caisse maladie ne pourront pas être réduites par cette mesure. Par ailleurs, une caisse de santé publique qui doit être organisée par des agences cantonales, limite la liberté de choix de l'individu. On ne pourra plus choisir son

assureur. Cela pénaliserait surtout les paysannes et les paysans ainsi que le reste de la population nationale dont le bon comportement est actuellement récompensé par une prime inférieure à la moyenne. Nous nous opposons à une telle caisse unique. Car alors tous devraient payer la même prime – quel que soit leur comportement. Les problèmes des coûts en constante augmentation ne seront pas résolus avec une caisse de santé publique. Bien au contraire.

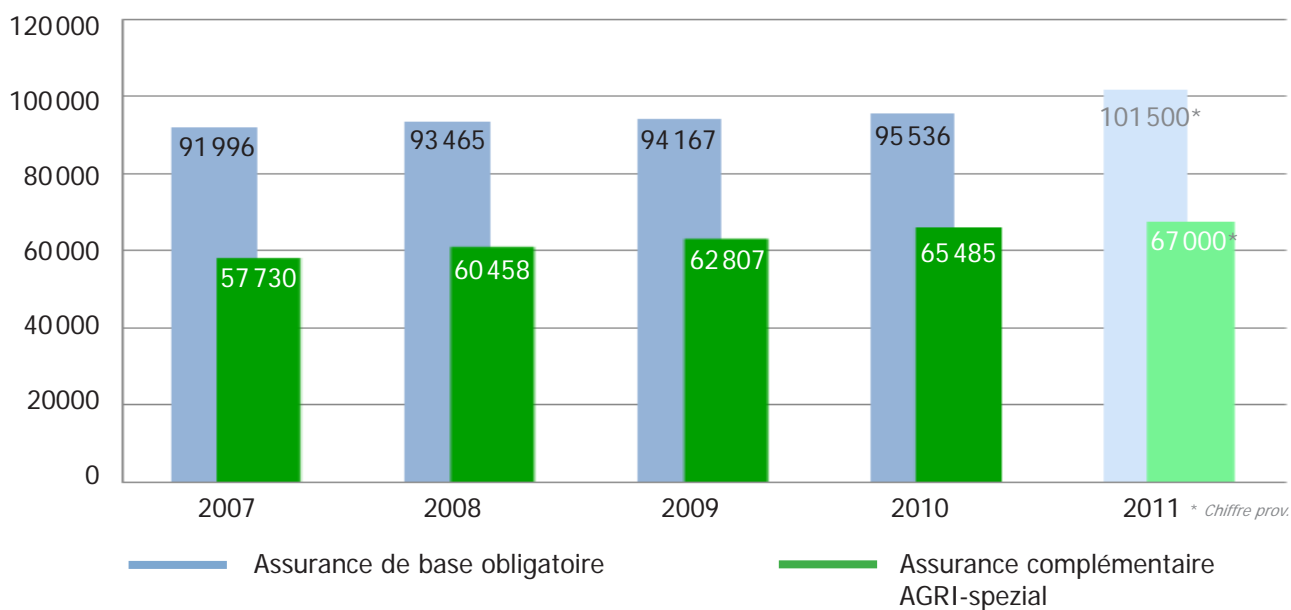
## Nos assurés profitent de notre stratégie des niches

En 2010, plusieurs milliers de personnes (plus six pour cent) se sont décidées en faveur de l'Agrisano. C'est la première fois que la barre des 100 000 a été dépassée (page 5). L'avancée claire des assurances agricoles spéciales est particulièrement réjouissante. Ces dernières ne peuvent être conclues que par les familles paysannes et leurs proches ou leurs employés. Notre croissance saine ne va pas de soi. D'une part parce que des réformes nous compliquent le travail, d'autre part parce que notre concurrence remarque l'attractivité du collectif d'assurés issus des familles paysannes. Notre croissance est telle parce que nous orientons d'une manière conséquente nos offres et nos prestations de service en faveur de l'intérêt et des besoins de la population agricole. Et malgré notre forte croissance, nous sommes en excellente santé:

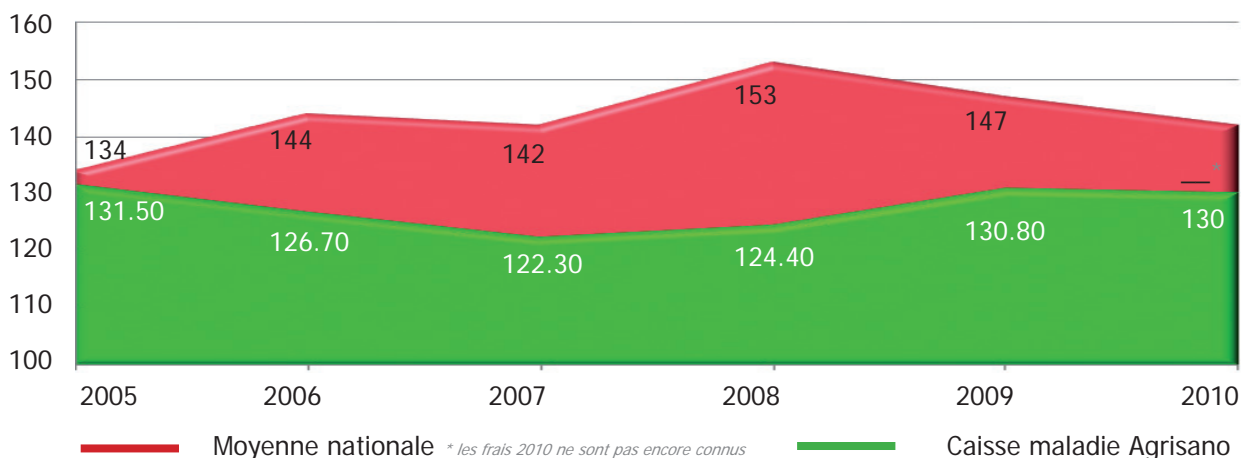
nos réserves sont de 31 % supérieures à la moyenne et ce avec des frais d'administration de seulement 130 francs par assuré, ce qui est nettement en dessous de la moyenne. De plus en plus de paysannes et de paysans sont convaincus de nos avantages. Cette preuve de confiance nous motive à conserver nos stratégies des niches en faveur de nos membres.

Vous trouverez plus d'informations et notre rapport annuel 2010 sur notre site: [www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch).

### Evolution de l'effectif des assurés



### Evolution des frais administratifs (en CHF par an et par personne)





## Assurer les dents des enfants avant qu'il ne soit trop tard

De plus en plus d'enfants souffrent d'une malposition dentaire qui doit être corrigée de manière orthodontique. Par ailleurs, malgré des soins consciencieux chez les enfants et les adultes, il est parfois nécessaire de procéder à des traitements tels que des plombages, des bridges, des couronnes etc.. Ces traitements orthodontiques ou dentaires sont souvent très chers. Les familles paysannes doivent pouvoir les financer à tout moment.

Mais ces coûts ne sont pas couverts par l'assurance maladie obligatoire, ils ne le sont que partiellement par l'assurance supplémentaire AGRI-spécial. Nous avons donc

créé l'assurance dentaire **AGRI-dental** en plus d'AGRI-spécial afin de soulager le portemonnaie des familles paysannes. AGRI-dental devrait être conclu avant que ce ne soit trop tard : le mieux est de le faire lorsque l'enfant a entre 3 et 6 ans, car c'est souvent après cet âge que les premiers examens concernant des corrections orthodontiques doivent être faits. Il n'est alors en général plus possible de conclure une assurance.

Nous facilitons la tâche aux familles paysannes: les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans n'ont pas besoin d'attestation dentaire, une admission simplifiée se fait sur propre déclaration. Par ailleurs, des familles paysannes qui concluent dès à présent une assurance pour des enfants de 3 à 6 ans profiteront d'un rabais de 50% de leurs primes pendant une année entière.

## Service Sinistres Suisse nous aide et vous aide à économiser de l'argent

Votre enfant joue sur une aire de jeux publique, tombe du toboggan et se casse le bras. Vous l'amenez tout de suite à l'hôpital où son bras est plâtré. De retour à la maison, vous déclarez l'accident à l'Agrisano qui paye les coûts dans le cadre des prestations d'assurance réglées par le contrat. Le cas semble être réglé pour vous, mais vous recevez un peu plus tard du courrier de la Service Sinistres Suisse SA. Celle-ci aimerait savoir comment s'est passé l'accident et qui est le propriétaire de l'aire de jeux – des questions auxquelles vous nous avez déjà répondu ou auxquelles vous ne pouvez pas du tout répondre. Vous êtes déconcerté(e) et vous demandez: pourquoi est-ce que la Service Sinistres Suisse SA me pose toutes ces questions?

Ne vous faites pas de soucis, la société agit sur notre demande. La Service Sinistres Suisse SA propose de l'aide aux victimes d'accidents pour

pouvoir ultérieurement déceler ce qui a causé l'accident, resp. quels sont ceux qui portent la responsabilité civile. Lors d'un accident, il est possible que ce soit quelqu'un d'autre qui soit responsable. Dans l'exemple mentionné, il se pourrait que le toboggan n'était pas conforme aux normes de sécurité et que la responsabilité de l'accident revienne au maître d'oeuvre.

La Service Sinistres Suisse SA fait recours même en cas d'accidents dont les conséquences financières sont peu élevées, car elle atteint beaucoup à peu de frais. C'est ainsi que chaque année, de grandes sommes nous reviennent – et vous en profitez, car nous pouvons par conséquent maintenir les primes basses. Par ailleurs, le responsable doit rembourser à l'assuré des participations aux frais éventuelles. Cela vaut donc doublement la peine pour vous de remplir les formulaires de la Service Sinistres Suisse SA.

### Bref portrait de nos agences régionales: Lucerne



L'agence régionale est domiciliée chez l'Union lucernoise des paysannes et paysans à Sursee: elle est intégrée au département « Conseil d'assurance ». L'objectif des conseillères et conseillers est d'offrir la meilleure protection d'assurance à des conditions pas chères aux familles paysannes, aux employé(e)s et aux organisations agricole des cantons de Lucerne et Zoug. Pour cela, nous les conseillons de façon spécifique et intégrale. Nous nous y connaissons aussi bien en matière d'assurance

# Agrisano accueille le 100 000e assuré.

L'offre d'assurance qui satisfait les besoins a convaincu Roger Furrer-Galliker.



Roger Furrer-Galliker, domicilié à Aesch dans le canton de Lucerne, est agriculteur et père de trois enfants. À l'automne 2010, il a été conseillé par Fredy Krieger de l'union lucernoise des paysannes et paysans, et il s'est décidé avec son épouse Andrea et leurs enfants, Céline, Jonas et Marco, de passer à l'Agrisano et de

conclure pour chaque membre de la famille l'assurance complémentaire AGRI-spécial. Il n'a jamais regretté cela, a-t-il dit, lorsqu'il apprit fin mars 2011 qu'il était le 100 000e membre Agrisano et qu'on voulait fêter cela avec lui...

Lors des félicitations chez la famille Furrer, le gérant, Damian Keller, insista sur les trois points forts de la caisse maladie Agrisano:

1. Nous nous concentrons sur notre niche et nous nous laissons guider par les besoins de la population agricole.
2. Nous entretenons un contact de partenariat avec les unions cantonales de paysans: nous sommes donc particulièrement proches de nos assurés.
3. Nous avons des finances solides et saines, ce qui nous permet d'être et de rester indépendants et capables d'agir.

Après l'intervention de Keller, Annelies Schmidlin, directrice de l'agence régionale de Lucerne, remit à Andrea et Roger Furrer-Galliker un bon de voyage en bateau sur le lac des quatre cantons pour toute la famille, repas compris. Céline, Jonas et Marco ont par ailleurs reçu des cadeaux qu'ils ont tout de suite ouverts, les yeux luisants.

des personnes que de celles de choses, de fortune et de véhicules. Notre offre s'adresse aux besoins particuliers de l'agriculture.

Nous conseillons personnellement nos clients à Sursee, Schüpfheim et Cham. Nous répondons aussi à des questions individuelles au téléphone ou par courriel. Le département « Conseil d'assurance » est dirigé par Fredy Krieger, Annelies Schmidlin est responsable de toutes les questions concernant la caisse maladie Agrisano. Ces deux personnes sont épaulées par les

conseillers Stefan Künzli, Alexander Käch, Jérôme Bigler et Christoph Brunner ainsi que les responsables des dossiers Barbara Meyer, Stefanie Stauffer, Cornelia Vonlaufen, Renate Troxler et Barbara Zurfluh (absente sur la photo).

**Luzerner VersicherungsBeratung**  
**Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband**  
**Schellenrain 5, 6210 Sursee, ☎ 041 925 80 70**  
**luv@luzernerbauern.ch**  
**www.luzernerbauern.ch**

## Agrisano économise beaucoup d'argent grâce au Case Management

### Des Case Manager optimisent le traitement et ses frais. Comment cela fonctionne-t-il?

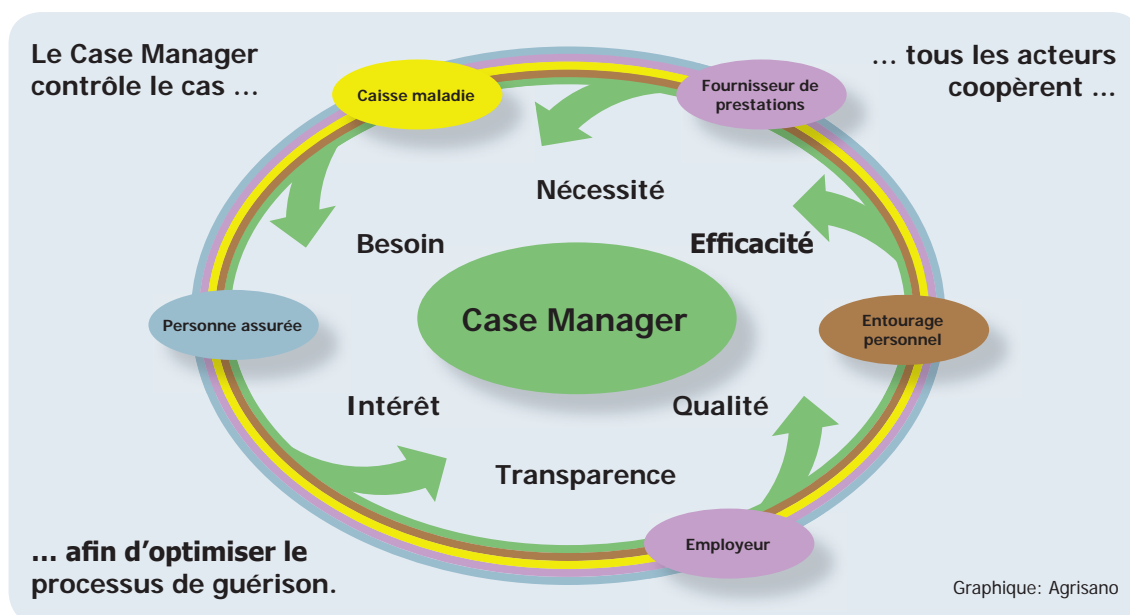
Des interventions médicales importantes nécessitent souvent de longs séjours de convalescence ou des investigations coûteuses avec les médecins, les autorités et d'autres services. Les parties n'ont pas toujours les mêmes intérêts, ce qui peut peser sur les patients ou retarder le processus de guérison. Pour éviter cela, Agrisano engage des Case Manager ou en français, des managers de cas. Leur mission est d'évaluer des prestations médicales selon des critères tels que la qualité, l'effectivité et l'efficacité, et d'optimiser les soins médicaux. Les Case Manager ont suivi une formation médicale ou de soins de base et continue. Ils ont de l'expérience et sont donc acceptés par toutes les parties concernées.

Agrisano collabore avec quatre Case Manager externes. Ils améliorent la communication

entre les assurés, les prestataires de service et les employeurs, et coordonnent tous les traitements. Pour ce faire, ils analysent la situation du patient et clarifient ses besoins individuels, rassemblent les différents intérêts et trouvent ensemble avec toutes les parties des solutions qui tiennent debout.

### Les objectifs des Case Manager

- Définir et optimiser le traitement et l'accompagnement de l'assuré(e) avec toutes les parties.
- Coordonner les étapes de traitement, éviter des traitements doubles et créer la transparence.
- Raccourcir la durée des séjours stationnaires.



### Optimiser le traitement

Lorsqu'un patient doit par exemple être déplacé dans un centre de rééducation stationnaire, le Case Manager éclaircit si le traitement peut être optimisé, le séjour raccourci ou remplacé par une rééducation ambulante, si une cure de repos promet le même succès ou s'il existe l'alternative d'un séjour dans une clinique moins

chère. Ces recherches aident à baisser les coûts. Agrisano a transmis 707 cas au Case Management en 2010. Les traitements ont été optimisés chez plus d'un tiers d'entre eux ce qui a finalement permis d'économiser beaucoup d'argent.

## USP Assurances vous informe !

### Responsabilité civile d'entreprise: lorsqu'une vache «veut jouer»

**Les incidents avec des randonneurs blessés lors de la traversée des pâturages se multiplient. Par conséquent, ce thème doit être traité avec sérieux car les agriculteurs encourent des conséquences pénales en plus des demandes en dommages et intérêts.**

La vache voulait-elle simplement jouer? Ou était-ce un taureau agressif qui a chargé la promeneuse? Comme l'a récemment démontré le Tribunal fédéral, cette différence peut être pertinente lors du jugement pénal d'une telle attaque. Dans un cas concret, le Tribunal fédéral a rejeté une condamnation en première instance d'un agriculteur à 10 jours-amendes à Fr. 50.– le jour pour lésions corporelles simples par négligence. Il a été considéré dans ce cas concret que la vache souhaitait uniquement jouer et que l'agriculteur n'avait aucune raison de l'enfermer. Le tribunal aurait rendu un tout autre jugement si le promeneur avait été blessé sur un chemin pédestre par une vache présentant un comportement agressif avéré.

Le fait que de tels cas se retrouvent devant le Tribunal fédéral démontre l'ampleur et le sérieux de cette problématique. Pour éviter tout accident, il est important de respecter les mesures de sécurité qui sont attendues de la part d'un détenteur d'animaux. Le service de préventions des accidents dans l'agriculture SPAA explique dans différentes brochures avec quelles mesures concrètes les incidents avec les animaux peuvent être évités. Ces brochures peuvent être commandées auprès de la SPAA (021 557 99 18) ou directement sur [www.spaa.ch](http://www.spaa.ch).

Malgré les mesures de sécurité, certains incidents ne peuvent être totalement exclus. Et lorsqu'un animal gardé au pâturage occasionne un dommage, par exemple en blessant un randonneur, le détenteur de l'animal peut être sou-

mis au paiement de dommages et intérêts, sans que ce dernier ne soit en tort. Dans le langage technique, on parle de «responsabilité causale simple». Avec une assurance responsabilité civile d'entreprise, qui inclut toutes les activités effectuées sur l'exploitation agricole, la couverture de ce genre de risque est assurée. Il est important que le montant de la couverture de l'assurance responsabilité civile soit suffisamment élevé. Ces dernières années, il apparaît, notamment en cas de préjudices corporels, que les demandes en dommages et intérêts engendrent des montants toujours plus élevés. Par conséquent, USP Assurances recommande vivement de conclure les assurances responsabilité civile d'entreprise et responsabilité civile privée de 5 millions de francs au minimum.

Christian Kohli,  
Responsable de division USP Assurances





## La caisse maladie Agrisano change de visage !

Après une année de chantier, le bâtiment sis dans la Steinackerstrasse 7 à Windisch a été entièrement rénové et surélevé d'un étage.

## Siège principal

Caisse maladie Agrisano  
Laurstr. 10, 5201 Brugg  
Tél. 056 461 71 11  
info@agrisano.ch  
www.agrisano.ch

Nous sommes là pour vous.

## Nos agences régionales – votre lieu d'accueil

### AG

Bauernverband Aargau (BVA)  
Im Roos 5, 5630 Muri  
056 460 50 40, info-ag@agrisano.ch

### AI/AR

Regionalstelle beider Appenzell  
Dorfstrasse 35, 9054 Haslen AI  
071 330 00 30, info-ai@agrisano.ch

### BE/FR

LOBAG  
LVZ/Landwirtschaftliches Versicherungszentrum  
Forelstrasse 1, 3072 Ostermündigen  
031 938 22 54, info-be@agrisano.ch

### BL/BS

Bauernverband beider Basel  
Dorfstrasse 8, 4222 Zwingen  
061 763 70 70, info-bl@agrisano.ch

### GL

Frau Ramona Giger-Fäh  
Ygrubenstrasse 9, 8750 Glarus  
055 640 98 20, info-gl@agrisano.ch

### GR

Bündner Bauernverband  
Bündner Arena 1, 7408 Cazis  
081 254 20 00, info-gr@agrisano.ch

### JU

Chambre jurassienne d'agriculture  
Faverge 5, Case postale 140,  
2853 Courfaivre  
032 426 83 01, info-ju@agrisano.ch

### LU

Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband  
Schellenrain 5, 6210 Sursee  
041 925 80 70, info-lu@agrisano.ch

### NE

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de  
viticulture - CNAV assurances  
Rte de L'Aurore 4, 2053 Cernier  
032 889 36 50, info-ne@agrisano.ch

### NW

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH  
Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs  
041 624 48 48, info-nw@agrisano.ch

### OW

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH  
Dörflistrasse 4, 6056 Kägiswil  
041 666 27 27, info-ow@agrisano.ch

### SG

St.Galler Bauernverband  
Magdenauerstrasse 2, 9230 Flawil  
071 394 60 16, info-sg@agrisano.ch

### SH

Schaffhauser Bauernverband  
Plomberhof, 8217 Wilchingen  
052 681 13 66, info-sh@agrisano.ch

### SO

Solothurnischer Bauernverband  
Obere Steingrubenstr. 55, 4503 Solothurn  
032 628 60 66, info-so@agrisano.ch

### SZ

Bauernvereinigung des Kantons Schwyz  
Landstrasse 35, Postfach, 6418 Rothenthurm  
041 825 00 65, info-sz@agrisano.ch

### TG

Verband Thurgauer Landwirtschaft  
Industriestrasse 9, 8570 Weinfelden  
071 626 28 90, info-tg@agrisano.ch

### TI

Cassa malati Agrisano  
Via Gorelle, Casella postale 443,  
6592 S. Antonino  
091 851 90 91, info-ti@agrisano.ch

### UR

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH  
St. Josefsweg 15, 6460 Altdorf  
041 875 00 00, info-ur@agrisano.ch

### VS

OKL Oberwalliser Landwirtschaftskammer  
Krankenkasse Agrisano  
Talstrasse 3, 3930 Visp  
027 945 15 71, info-vs@agrisano.ch

### ZG

Zuger Bauernverband  
Stockeri 10a, 6343 Risch  
041 790 43 27, info-zg@agrisano.ch

### ZH

Zürcher Bauernverband  
Nüscherstrasse 35, 8001 Zürich  
044 217 77 55, info-zh@agrisano.ch